

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2023**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **12.674.926,739 DT** et une valeur liquidative égale à **2,853 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » au **31 décembre 2023**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,10 % de l'actif total au 31 décembre 2023. Ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- 2- La note des états financiers 6.2, décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le différentes 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds

commun de placement «**FCP MAGHREBIA MODRE**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FMBZ KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	10 138 546,957	9 619 221,545
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 905 393,951	7 003 630,573
b - Obligations et valeurs assimilées		3 233 153,006	2 615 590,972
c - Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		2 555 766,579	2 454 836,521
a - Placements monétaires	<u>AC2</u>	1 825 053,376	1 803 402,883
b - Disponibilités	<u>AC3</u>	730 713,203	651 433,638
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC4</u>	21 580,707	10 796,428
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIFS		12 715 894,243	12 084 854,494
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	29 232,959	16 861,910
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	11 734,545	11 243,917
TOTAL PASSIFS		40 967,504	28 105,827
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	12 094 708,774	11 577 473,812
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	580 217,965	479 274,855
a – Résultat distribuable de l'exercice		573 666,952	443 544,029
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		6 551,013	35 730,826
TOTAL ACTIF NET		12 674 926,739	12 056 748,667
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		12 715 894,243	12 084 854,494

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2023</u> <u>Au 31.12.2023</u>	<u>Du 01.01.2022</u> <u>Au 31.12.2022</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	555 848,353	478 856,690
a- Dividendes		361 915,736	291 643,516
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		193 932,617	187 213,174
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	219 321,811	156 764,327
<u>Total des revenus des placements</u>		775 170,164	635 621,017
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-177 322,560	-170 824,728
REVENUS NET DES PLACEMENTS		597 847,604	464 796,289
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-24 180,652	-21 252,260
RESULTAT D'EXPLOITATION		573 666,952	443 544,029
Régularisation du Résultat d'exploitation		6 551,013	35 730,826
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		580 217,965	479 274,855
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 551,013	-35 730,826
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-52 982,108	-238 570,811
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-47 753,849	26 249,406
Frais de négociation des titres		-1 222,789	-3 252,220
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		471 708,206	227 970,404

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2023 Au</u> <u>31.12.2023</u>	<u>Du 01.01.2022</u> <u>Au 31.12.2022</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</u>	<u>471 708,206</u>	<u>227 970,404</u>
<u>D'EXPLOITATION</u>		
a - Résultat d'exploitation	573 666,952	443 544,029
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-52 982,108	-238 570,811
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-47 753,849	26 249,406
d - Frais de négociation de titres	-1 222,789	-3 252,220
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>146 469,866</u>	<u>931 959,234</u>
a- Souscriptions	215 625,733	1 003 885,143
Capital	75 997,290	368 125,673
Régularisation des sommes non distribuables	78 710,472	385 261,707
Régularisation des sommes distribuables	60 917,971	250 497,763
b- Rachats	-69 155,867	-71 925,909
Capital	-24 637,433	-26 555,353
Régularisation des sommes non distribuables	-25 491,837	-28 352,956
Régularisation des sommes distribuables	-19 026,597	-17 017,600
Droits de sortie	0,000	0,000
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>618 178,072</u>	<u>1 159 929,638</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	12 056 748,667	10 896 819,029
b - En fin de l'exercice	12 674 926,739	12 056 748,667
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	4 390 923,098	4 049 352,778
b - En fin de l'exercice	4 442 282,955	4 390 923,098
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>2,853</u>	<u>2,746</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	<u>3,897%</u>	<u>2,044%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP MAGHREBIA MODERE** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 juillet 2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

« **FCP MAGHREBIA MODERE** » a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA MODERE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est la banque L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES. Le gestionnaire étant UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA MODERE** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2023**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « **FCP MAGHREBIA MODERE** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres

6.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient les lignes de BTA « Juillet 2032 », BTA « Mars 2033 » et BTA « Décembre 2028 » valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

6.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 10 138 546,957 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
	a- Actions				
TN0003400058	AMEN BANK	3 504	81 722,383	116 861,904	0,92%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	121 824	740 731,150	736 913,376	5,81%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	16 654	1 013 402,370	873 502,300	6,89%
TN0004700712	ATL	7 138	26 217,520	25 689,662	0,20%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	15 483	413 272,092	711 118,707	5,61%
TN0001800457	BIAT	9 369	416 420,540	858 612,636	6,77%
TN0007550015	CITY CARS	2 347	22 425,364	28 602,889	0,23%
TN0007670011	DELICE HOLDING	22 952	314 812,125	267 735,080	2,11%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	5 443	54 405,540	66 812,825	0,53%
TN0007570013	EURO-CYCLES	9 723	197 153,955	153 963,705	1,21%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING (AA)	55 908	395 595,626	494 785,800	3,90%
TN0005700018	PGH	41 503	334 866,816	314 094,704	2,48%
TN0007610017	SAH	43 157	314 118,577	344 694,959	2,72%
TN0001100254	SFBT	70 718	645 470,986	874 428,070	6,90%
TN0003900107	UIB	16 914	314 804,910	438 157,170	3,46%
	SOUS.TOTAL 1		5 285 419,954	6 305 973,787	49,75%
	b- titres OPCVM				
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	2 450	348 573,750	348 644,800	2,75%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	2 326	248 323,106	250 775,364	1,98%
	SOUS.TOTAL 2		596 896,856	599 420,164	4,73%
	TOTAL Actions et valeurs assimilées 1+2 (I)		5 882 316,810	6 905 393,951	54,48%
	b- Obligations et valeurs assimilées				
	Emprunts d'Etat				
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.60%	3 600	360 000,000	375 149,589	2,96%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.60%	2 400	240 000,000	245 302,356	1,94%
	Total Emprunts d'Etat (a)		600 000,000	620 451,945	4,90%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
	Emprunts Obligataires				
TN0004700746	ATL 2017-1	1 150	23 000,000	24 145,023	0,19%
TN0004700803	ATL 2019-1	4 500	90 000,000	90 593,311	0,71%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	4 400	440 000,000	448 071,956	3,54%
TN0004700712	ATL SUBORDONNE 2017	2 000	40 000,000	40 531,847	0,32%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	20 000,000	21 043,235	0,17%
TN0003100773	BNA SUBORDONNE 2018-1	1200	48 000,000	49 284,197	0,39%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	2500	250 000,000	261 530,054	2,06%
TN0007310444	HL 2017-03	1000	40 000,000	42 459,178	0,33%
TN0007310410	HL 2017-2	1 000	20 000,000	20 600,546	0,16%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	500	30 000,000	32 524,274	0,26%
TN0002102127	TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	2 600	156 000,000	163 460,380	1,29%
TN0002102010	TUNISIE LEASING 2018-1	1700	68 000,000	70 912,926	0,56%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	15 000,000	15 322,230	0,12%
TN0002102135	TLF 2020-1	2500	100 000,000	105 527,432	0,83%
	Total Emprunts Obligataires (b)		1 340 000,000	1 386 006,589	10,94%
	Bon de Trésor Assimilables				
TN0008000366	BTA 04-2024	380	377 074,000	390 451,935	3,08%
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	100 188,970	0,79%
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	142 724,457	1,13%
TN0008000812	BTA 7.5% DECEMBRE 2028	200	180 400,000	182 802,658	1,44%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	250	215 375,000	222 819,110	1,76%
TN0008000804	BTA 8% MARS 2033	200	178 300,000	187 707,342	1,48%
	Total Bons de trésor assimilables (c)		1 179 449,000	1 226 694,472	9,68%
	SOUS.TOTAL (a)+(b)+(c) (II)		3 119 449,000	3 233 153,006	25,51%
	TOTAL I+II		9 001 765,810	10 138 546,957	79,99%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2023 à 9 001 765,810 DT contre 8 445 877,029 DT à la clôture de l'exercice 2022, soit une augmentation de 555 888,781 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	157 926,680
Titres OPCVM	348 573,750
Emprunts des sociétés	690 000,000
Emprunts d'Etat et BTA	377 074,000
Total	1 573 574,430

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Actions	246 998,775	196 390,460	0,000	-50 608,315
Titres OPCVM	306 186,874	309 041,340	0,000	2 854,466
Emprunts des sociétés	464 500,000	0	464 500,000	0,000
Total	1 017 685,649	505 431,800	464 500,000	-47 753,849

AC 2 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 1 825 053,376 DT , il se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif Net
PL 9.64% AB 91J 25-03-2024 (*)	25/03/2024	91	9,64%	1 220 000,000	1 222 286,822	9,64%
PAT 10.24% STB 90J 17-03-2024	17/03/2024	90	10,24%	500 000,000	501 571,069	3,96%
PAT 9.74% 90J0.200MDT STB 04-02-2024	04/02/2024	90	9,74%	100 000,000	101 195,485	0,80%
Total				1 820 000,000	1 825 053,376	14,40%

*Créances sur opérations de prise en pension livrée sur 1 253 bons BTA 7.2% Mai 2027

AC 3 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 730 713,203 DT contre 651 433,638 au 31.12.2022 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Avoirs en banque	730 713,203	651 433,638
Total	730 713,203	651 433,638

AC 4 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 21 580,707 DT contre 10 796,428 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Intérêts courus sur compte courant	18 295,008	10 796,428
Autres débiteurs-Retenu à la source sur BTA	3 285,699	0,000
Total	21 580,707	10 796,428

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 29 232,959 contre 16 861,910 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire à payer	14 456,078	13 124,446
Rémunération du dépositaire à payer	14 776,881	3 737,464
Total	29 232,959	16 861,910

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2023** à 11 734,545 DT contre 11 243,917 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Rémunération CAC	8 401,012	8 166,290
Redevances CMF à payer	1 107,234	1 005,221
Retenue à la source à payer	2 026,299	1 872,406
Publications	200,000	200,000
Total	11 734,545	11 243,917

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2023	
Montant en Nominal	4 390 923,098
Nombre de parts	4 390 923,098
Nombre de porteurs de parts	6
Souscriptions réalisées (En Nominal)	

Montant en Nominal	75 997,290
Nombre de parts	75 997,290
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	24 637,433
Nombre de parts	24 637,433
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2023	
Montant en Nominal (2)	4 442 282,955
Nombre de parts (1)	4 442 282,955
Nombre de porteurs de parts	6

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 12 094 708,774 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2022	11 577 473,812	11 577 473,812
Souscription de l'exercice	75 997,290	75 997,290
Rachat de l'exercice	-24 637,433	-24 637,433
Résultat 2022 capitalisé	479 274,855	479 274,855
Régularisation du résultat 2022 capitalisé	35 340,361	35 340,361
Régularisation des Sommes non Distribuables	53 218,635	53 218,635
Autres Mouvements	-101 958,746	478 259,219
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-52 982,108	-52 982,108
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-47 753,849	-47 753,849
Frais de négociation des titres	-1 222,789	-1 222,789
Sommes distribuables de l'exercice		580 217,965
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2023	12 094 708,774	12 674 926,739

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2023 présente un montant de 580 217,965 DT contre 479 274,855 DT au 31 Décembre 2022 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Résultat Distribuable de l'exercice	573 666,952	443 544,029
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	6 551,013	35 730,826
Total	580 217,965	479 274,855

NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 555 848,353 DT contre 478 856,690 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Dividendes	361 915,736	291 643,516
Revenus des BTA	52 381,909	57 136,679
Revenus des obligations des sociétés	141 550,708	130 076,495
Total	555 848,353	478 856,690

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 219 321,811 DT contre 156 764,327 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Intérêts des avoirs bancaires	67 291,258	57 452,770
Revenus des Placements à Terme	60 885,731	95 908,674
Revenus des prises en pension livrée	91 144,822	3 402,883
Total	219 321,811	156 764,327

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 177 322,560 DT contre 170 824,728 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire	162 545,680	144 983,580
Rémunération du dépositaire	14 776,880	25 841,148
Total	177 322,560	170 824,728

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 24.180,652 contre 21 252,260 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Honoraires du commissaire aux comptes	10 270,900	9 738,332
Redevance CMF	12 449,428	11 104,146
Publicité et Publication	200,000	369,319
Services bancaires et assimilés	54,324	30,863
Déclaration FATCA	1 190,000	0,000
Impôts et taxes	16,000	9,600
Total	24 180,652	21 252,260

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Revenus des placements	0,174	0,145	0,147	0,095	0,135
Charges de gestion des placements	-0,04	-0,039	-0,042	-0,032	-0,038
Revenus nets des placements	0,135	0,106	0,105	0,063	0,097
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,005	-0,005	-0,005	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation (1)	0,129	0,101	0,100	0,059	0,093
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,008	-0,001	0,011	0,001
Sommes distribuables de l'exercice	0,131	0,109	0,099	0,07	0,094
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,001	-0,008	0,001	-0,011	-0,001
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-0,012	-0,054	0,052	-0,037	-0,037

Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,011	0,006	0,005	0,018	-0,036
Frais de négociation de titres	0	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-0,023	-0,049	0,056	-0,02	-0,074
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,106	0,052	0,155	0,04	0,02
Droits d'Entrée	0	0	0	0	0
Droits de Sortie	0	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,023	-0,049	0,055	-0,02	-0,074
Régularisation du résultat non distribuable	0,012	-0,005	0,002	-0,004	-0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,011	-0,054	0,057	-0,024	-0,076
Valeur liquidative	2,853	2,746	2,691	2,534	2,487
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,43%	1,54%	1,57%	1,36%	1,57%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,19%	0,17%	0,16%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,62%	3,99%	3,74%	2,49%	3,83%
Actif net moyen	12 414 105	11 104 212	10 874 881	10 601 163	8 975 980

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.

Cette commission sera prélevée hebdomadairement sur l'actif net du fonds et versée annuellement au dépositaire à terme échu.